



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : batiment et travaux publics

Question écrite n° 1301

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur la gravite de la situation de certaines entreprises artisanales du batiment de la Reunion. En effet, de nombreuses entreprises artisanales locales subissent la concurrence de grandes entreprises nationales. Celles-ci, profitant des mesures de defiscalisation, se sont implantees a la Reunion et prennent une bonne part du marche du logement, en effectuant directement les travaux ou en sous-traitant avec les artisans dans certains secteurs. Or, compte tenu de l'augmentation du nombre d'entreprises du batiment ces deux dernieres annees (plus de 1 000 creations), de la fragilite du tissu artisanal reunionnais et des consequences dramatiques qu'une concurrence deloyale aurait pour l'emploi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin que ce secteur d'activite ne subisse pas un nouveau marasme.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que les mesures de defiscalisation ont entraine un regain d'activite dans les departements d'outre-mer pour l'ensemble des entreprises du batiment. Elles ont toutefois entraine l'arrivee d'entreprises importantes de metropole capables de prendre les marches les plus importants. Face a cette concurrence nouvelle, le secteur de l'artisanat doit s'organiser, notamment dans le cadre de la politique de groupements, pour acceder a ces marches directement sans passer par le canal de la sous-traitance. A cet effet, une delegation d'artisans de la Reunion a visite le dernier salon Batimat. A cette occasion, elle a suivi en metropole une formation sur les marches publics et les moyens d'y acceder par le truchement des groupements. Actuellement, une mission ayant le meme objet rassemble la Federation nationale des cooperatives et groupements d'artisans, la chambre de metiers et la confederation locale de l'artisanat et des petites entreprises du batiment. Elle poursuit et approfondit une action en Guadeloupe. Ce type d'intervention pourrait d'ailleurs etre etendu aux autres departements d'outre-mer. Enfin, il faut signaler de nouvelles possibilites qui sont ouvertes aux artisans dans le cadre de la creation de groupements momentanes qui permettent aux professionnels de disposer d'un cadre de travail simple mais precis pour la duree d'un chantier.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1301

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2293